



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maintien et soutien aux centres de santé sexuelle départementaux

Question orale n° 317

Texte de la question

Mme Marie Pochon interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur le maintien et soutien aux centres de santé sexuelle départementaux. Dans la Drôme, le conseil départemental a adopté, au cœur de son budget, la fermeture des sept centres de santé sexuelle départementaux ruraux, ainsi que la réduction de 20 % des budgets alloués aux 11 autres situés dans des hôpitaux ou portés par le Planning familial. Ce sont des portes qui se ferment, un filet de sécurité qui craque pour des milliers de femmes, d'adolescentes et de familles, sur des territoires isolés et parfois enclavés. Le département, interpellé par des mobilisations massives, de l'ordre des médecins, des professionnels de santé, du Planning familial, mais également de plus de 500 personnes dont tant de jeunes dans la petite sous-préfecture de Die, a répondu par l'argument de la « rationalisation ». Il faudrait alors expliquer la « rationalité » de ne plus financer l'accès à la contraception, à l'IVG, à la prévention contre les IST ou l'accompagnement des femmes victimes de violences. Les centres de santé sexuelle jouent un rôle essentiel. L'anonymat y est garanti et chacune, chacun, est accompagné et soutenu, sans rendez-vous et gratuitement. On y donne accès à la prévention, au soin, on y délivre des moyens contraceptifs, on y répond aux questions, on accompagne lors de violences subies, en couple ou à la maison, à de l'écoute, à de la considération, sans jugement : sans eux, à Die, à Saint-Jean-en-Royans, il faudra prendre le bus, pendant une heure, peut-être plus, pour pouvoir trouver un lieu équivalent. Avoir ce temps, cet argent pour le bus, espérer que les parents ou des proches ne l'apprennent pas. La rationalité : d'une économie de moins de 300 000 euros par an, sur un budget de plus de 800 millions d'euros, d'un département excédentaire et qui n'est pas affecté par les coupes initialement envisagées par l'État. La logique, qui est celle du Gouvernement également, est de couper les vivres aux actions de solidarité et d'empêcher, de fait, l'application des heures d'éducation à la vie sexuelle et affective. Ce vote n'est pas un choix rationnel, ni logique. C'est un choix idéologique. « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant » disait Simone de Beauvoir. C'est le moment pour toutes les femmes, dans la Drôme, d'être vigilantes. Dans la Constitution, la liberté d'avorter est garantie sur le papier. Mais pas son accès. Elle lui demande ce qu'il est possible de faire quand une idéologie y fait obstacle, pour assurer que toutes les femmes, également dans les zones rurales de ce pays, puissent se voir assurer leurs droits.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 317

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 avril 2025](#)